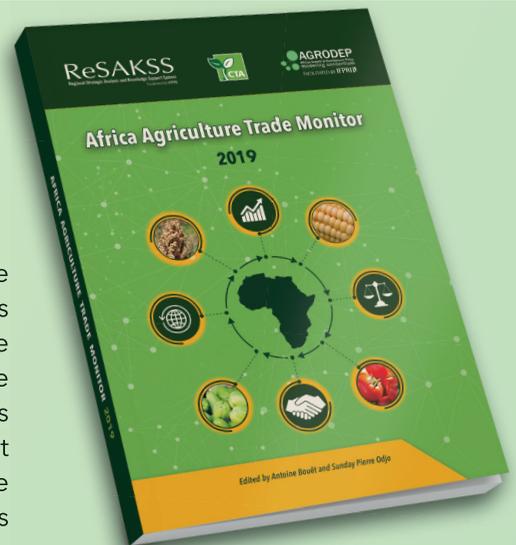


Résumé analytique



La version 2019 du Moniteur du commerce agricole en Afrique fait son apparition dans un contexte critique pour les relations commerciales internationales et l'intégration commerciale africaine. Les tensions protectionnistes élevées sur la scène internationale pourraient entraîner des conséquences majeures dans l'économie mondiale et plus particulièrement en Afrique. Le ralentissement actuel de l'économie mondiale témoigne déjà de cet impact. Dans le même temps, les gouvernements africains multiplient les initiatives en faveur d'une plus grande intégration régionale avec, notamment, une

initiative d'envergure, la création de la zone de libre-échange continentale africaine. L'ambition de cet accord lancé à Kigali, au Rwanda, en mars 2018 est de créer la plus grande zone de libre-échange du monde, avec 1,2 milliards de personnes dans 55 pays et un PIB de 2 500 milliards de dollars américains. En juillet 2019, 54 pays ont signé cet accord.

Ces événements historiques confèrent au rapport une importance particulière. Il est aujourd'hui plus que jamais nécessaire de mobiliser les connaissances statistiques les plus détaillées et d'utiliser les outils et les méthodes les plus robustes sur le plan technique pour étudier la question de l'intégration commerciale de l'Afrique et identifier les obstacles à une intégration plus poussée. Il s'agit d'identifier les accords du commerce régional africain qui ont fonctionné ainsi que ceux qui ont échoué, de déterminer les secteurs les plus compétitifs et d'examiner les caractéristiques de leur spécialisation. Il est tout aussi essentiel d'envisager les conséquences possibles d'une économie plus protectionniste pour l'Afrique. Pour finir, il convient d'orienter les efforts actuels d'intégration commerciale sur le continent grâce à des recommandations politiques claires. C'est dans cet esprit que le présent rapport a été conçu.

Le rapport s'articule autour de six chapitres. Après une description générale au chapitre 1, vient le chapitre 2 consacré à la performance commerciale de l'Afrique sur les marchés mondiaux. Les chapitres 3 et 4 portent respectivement sur la mesure de l'intégration commerciale régionale et la compétitivité des chaînes de valeur agricoles en Afrique. Au chapitre 5, les auteurs se penchent sur le thème principal du rapport de 2019, à savoir les effets que les bouleversements en cours dans le système commercial mondial pourraient avoir sur les économies africaines. Enfin, le chapitre 6 propose une étude spécifique de l'intégration commerciale dans la région Afrique orientale et australe.

Les mesures non tarifaires (MNT) constituent le principal obstacle à l'amélioration de l'intégration commerciale en Afrique et soulignent le rôle important joué par les formalités douanières.

Le déficit commercial de l'Afrique en matière agricole connaît une baisse depuis 2012, tandis que la part du continent dans le PIB agricole mondial a augmenté. En termes de performances commerciales, la faible compétitivité de l'Afrique sur les marchés mondiaux découle de deux facteurs importants que sont les coûts de transaction élevés et le manque de diversification. En effet, bien que la diversification des exportations agricoles africaines en termes de pays de destination soit plutôt satisfaisante, leur diversification en termes de produits, quant à elle,

reste faible. Sur tout le continent, quelques produits agricoles bénéficient le plus souvent d'un avantage comparatif révélé élevé : le cacao, le coton, le poisson et les produits de la pêche, les fruits, les légumes et le thé. Mais d'une manière plus globale, l'Afrique dispose d'un avantage comparatif révélé sur les marchés mondiaux des produits non transformés. La faiblesse des performances commerciales provient moins des barrières tarifaires que de la prédominance des mesures non tarifaires (MNT), notamment à travers le rôle important joué par les formalités douanières. L'augmentation de la demande sur les marchés africains qui résulte des changements démographiques et de la croissance économique est une raison supplémentaire de renforcer l'intégration économique sur le continent, laquelle intégration économique est également importante pour la diversification de la production et la valorisation des produits en Afrique.

En comparaison avec les autres régions du monde, le commerce intrarégional en Afrique représente une faible part du commerce total ; en cause, non seulement une mauvaise intégration, mais aussi (et surtout) des niveaux de PIB inférieurs en Afrique.

La longue histoire des accords commerciaux régionaux (ACR) en Afrique remonte à quarante ans. Plus récemment, les efforts réalisés vont en priorité dans le sens d'une intégration continentale plus large que celle offerte par les communautés économiques régionales (CER) actuelles. En effet, la multi-appartenance des Etats membres à plusieurs CER complique les activités d'harmonisation et de coordination des politiques et réglementations au sein des CER. En outre, les coûts des échanges commerciaux en Afrique restent élevés, même au sein des CER. Trois initiatives semblent prometteuses : la zone de libre-échange tripartite (ZLET) ; l'initiative concernant la CEDEAO et l'Afrique du Nord ; la zone de libre-échange continentale. Dans toutes les CER, le commerce agricole est plus tourné vers le marché interne que vers l'extérieur, c'est-à-dire que le niveau du commerce régional en tant que part du commerce total est relativement élevé. Cela peut sembler paradoxal car la part du commerce intrarégional en Afrique ne représente qu'une faible proportion du commerce total en comparaison avec les autres régions du monde. En 2016, la part du commerce intrarégional des pays africains dans leur commerce total était d'environ 13 % ; alors qu'en Asie et en Europe, le commerce intrarégional atteignait respectivement 60 % et 67 %. Le niveau faible des PIBs en Afrique en constitue la cause principale ; en effet, le commerce dépend aussi bien du niveau des coûts commerciaux que de l'activité économique. Les exportations agricoles de la plupart des CER bénéficient d'une bonne diversification géographique (en termes de partenaires commerciaux), mais par contre d'une faible diversification en termes de produits échangés. La question des MNT et de la facilitation du commerce (notamment en augmentant l'assistance technique et en améliorant la transparence) doit être abordée afin de renforcer l'intégration commerciale ; c'est ainsi que les entreprises pourront commercer plus aisément au-delà des frontières nationales.

Malgré un renforcement de l'avantage comparatif de l'Afrique en agriculture ces dernières années, la compétitivité du continent concerne principalement les produits non transformés et semi-transformés.

L'Afrique dispose d'un avantage comparatif dans l'agriculture en général, mais cette situation reflète principalement la forte compétitivité de l'agriculture dans certaines CER telles que la

Communauté économique des États de l'Afrique de l'Ouest (CEDEAO), la Communauté de développement de l'Afrique australe (CDAA) et le Marché commun de l'Afrique orientale et australe (COMESA) - l'Union du Maghreb arabe (UMA) et la Communauté économique des États d'Afrique centrale (CEEAC) présentent des résultats beaucoup moins élevés. L'Afrique est compétitive sur les marchés mondiaux des produits non transformés et semi-transformés, mais les produits transformés du continent sont également compétitifs sur les marchés intra-africains. La flexibilité des exportateurs africains leur permet de réorienter leur gamme de produits et de conquérir de nouveaux marchés. Enfin, la demande non africaine de produits non transformés et semi-transformés a été le principal moteur de la croissance des exportations agricoles africaines depuis la période 2005-2007.

Les pays africains pourraient tirer avantage du conflit commercial actuel entre les principaux blocs commerciaux mondiaux pour accroître leurs exportations, en particulier vers les États-Unis et la Chine. Toutefois, l'Afrique enregistrera une perte nette dans ses exportations dans le cas d'un durcissement de ces relations commerciales conflictuelles au niveau mondial.

À l'été 2019, la guerre commerciale entre la Chine et les États-Unis est en plein essor. Quel sera son impact sur l'Afrique ? D'une part, au niveau mondial, le PIB mondial sera affecté négativement, ce qui entraînera une baisse de la demande de matières premières (y compris celles exportées par l'Afrique) et une baisse des prix. La Chine étant un partenaire majeur de l'Afrique, l'impact pourrait être considérable. En outre, la concurrence sur les marchés des pays tiers, en particulier entre les exportateurs américains et africains, pourrait s'intensifier. D'autre part, les nouvelles décisions en matière d'offre prises par la Chine pourraient créer de nouvelles opportunités pour les pays africains. L'impact global de la crise commerciale mondiale sur l'Afrique est donc incertain. L'utilisation d'un modèle économique global montre que les pays africains pourraient tirer avantage des tensions bilatérales entre les États-Unis et la Chine, surtout si la zone de libre-échange continentale est en vigueur. Toutefois, les pays africains pourraient en pâtir si les approches protectionnistes de la politique commerciale se répandent et sont adoptées par un plus grand nombre de pays. Si la crise commerciale affecte la confiance des entrepreneurs - par exemple, à travers son impact sur les investissements - les conséquences pourraient être encore pires pour l'Afrique.

Le commerce transfrontalier informel représente une part importante du commerce total et joue un rôle crucial dans la réduction de la pauvreté et dans l'amélioration de la sécurité alimentaire et des moyens de subsistance des ménages en Afrique.

Le premier ACR de l'Afrique a été lancé dans la région de l'Afrique orientale et australe à la fin des années 1960. Avant 1994, les blocs régionaux étaient plutôt peu performants en raison de leurs motivations plus politiques qu'économiques. L'appartenance de certains pays à plusieurs CER a également entravé les progrès de l'intégration économique. Le COMESA accuse ainsi un retard par rapport aux autres CER africaines aussi bien en termes d'indicateurs relatifs aux coûts commerciaux (droits de douane et MNT) qu'en termes d'indicateurs relatifs aux flux commerciaux de l'intégration régionale. Des expériences intéressantes sont à signaler en matière de suivi du commerce transfrontalier informel (CTFI), notamment les initiatives inter-

gouvernementales (par exemple, le réseau des systèmes d'alerte précoce contre la famine - FEWSNet) et les initiatives nationales (par exemple, le Bureau ougandais des statistiques - UBOS) dans la région du COMESA. Ces initiatives montrent que le CFTI joue un rôle crucial dans la réduction de la pauvreté et dans l'amélioration de la sécurité alimentaire et des moyens de subsistance des ménages en Afrique australe. Le CFTI peut représenter une portion importante du commerce total : l'UBOS rapporte que les flux du CFTI peuvent représenter entre 25 et 40 % des flux commerciaux intrarégionaux formels. Les informations sur l'ampleur et les caractéristiques du commerce informel restent rares, mais il est clair que le CFTI mérite plus d'attention.

Le renforcement de l'intégration régionale en Afrique peut avoir retombées économiques considérables mais nécessitera des réformes ambitieuses.

Les nouvelles initiatives d'intégration régionale telles que la zone de libre-échange continentale sont intéressantes pour plusieurs raisons.

Premièrement, la libéralisation du commerce multilatéral (Cycle de Doha) est à l'arrêt et les gains que l'Afrique a tirés des cycles multilatéraux précédents ne sont pas bien définis. Il en va de même pour les régimes préférentiels accordés par les pays riches au continent africain comme l'accord Tout sauf les armes (TSA) et la loi sur la croissance et les possibilités économiques en Afrique (AGOA). Ces formes de libéralisation du commerce n'ont pas permis de repositionner l'Afrique dans le commerce mondial : les pays africains restent spécialisés dans les produits bruts et semi-transformés et, depuis plus de 10 ans, leur part dans les exportations mondiales de marchandises stagne à environ 3 % (celle des produits agricoles a légèrement augmenté).

Deuxièmement, la création d'un grand marché continental pourrait générer des avantages économiques : donner aux producteurs africains compétitifs l'accès à un marché plus vaste ; générer des économies d'échelle et augmenter le degré de différenciation des produits ; étendre les chaînes à valeur ajoutée pour permettre la spécialisation dans les produits transformés ; et diversifier les produits exportés pour réduire l'impact de la volatilité des prix des quelques produits qui constituent actuellement les spécialités de l'Afrique.

Cependant, pour atteindre ces objectifs, il faudra que les initiatives d'intégration régionale proposées soient couronnées de succès, à savoir non seulement parvenir à éliminer les droits de douane sur l'ensemble du continent, mais aussi et surtout, régler la question des MNT. Les réformes des formalités douanières (facilitation des échanges) sont particulièrement importantes à cet égard. D'autres mesures essentielles permettront d'améliorer les infrastructures de transport et de communication, de déterminer des règles d'origine simples, d'intensifier l'assistance technique, de simplifier les normes sanitaires et phytosanitaires et de réduire les obstacles techniques au commerce. Ce n'est qu'avec l'adoption de réformes ambitieuses que le renforcement de l'intégration régionale en Afrique pourra générer des avantages économiques considérables.